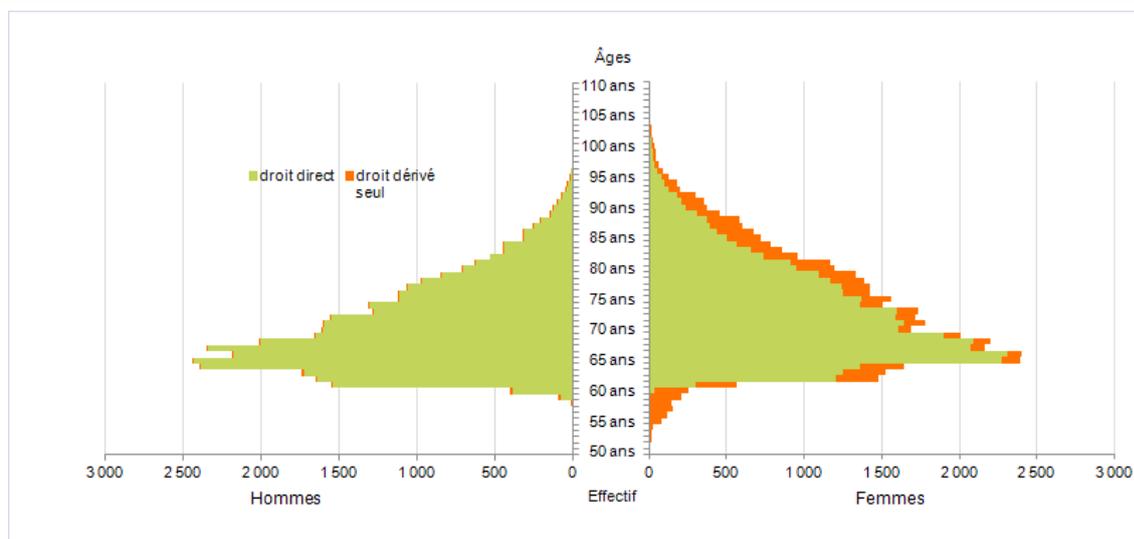


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 476	3 140	5 616
Droits directs (retraites personnelles)	2 320	2 218	4 538
Droits dérivés (retraites de réversion)	156	922	1 078
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	381	428	809
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	155	70	225
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	63,4 ans	63,7 ans	63,6 ans
Droits dérivés	71,9 ans	68,8 ans	69,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	41,0%	26,3%	33,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	35 448	42 801	78 249
Retraités percevant un droit direct seul	34 047	26 010	60 057
Retraités percevant un droit dérivé seul	214	7 129	7 343
Retraités percevant les deux à la fois	1 187	9 662	10 849
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	21,0%	27,5%	24,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	723	311	1 034
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,0 ans	73,6 ans	72,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	653 €	605 €	626 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	970 €	983 €	975 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	56,3%	72,6%	64,5%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

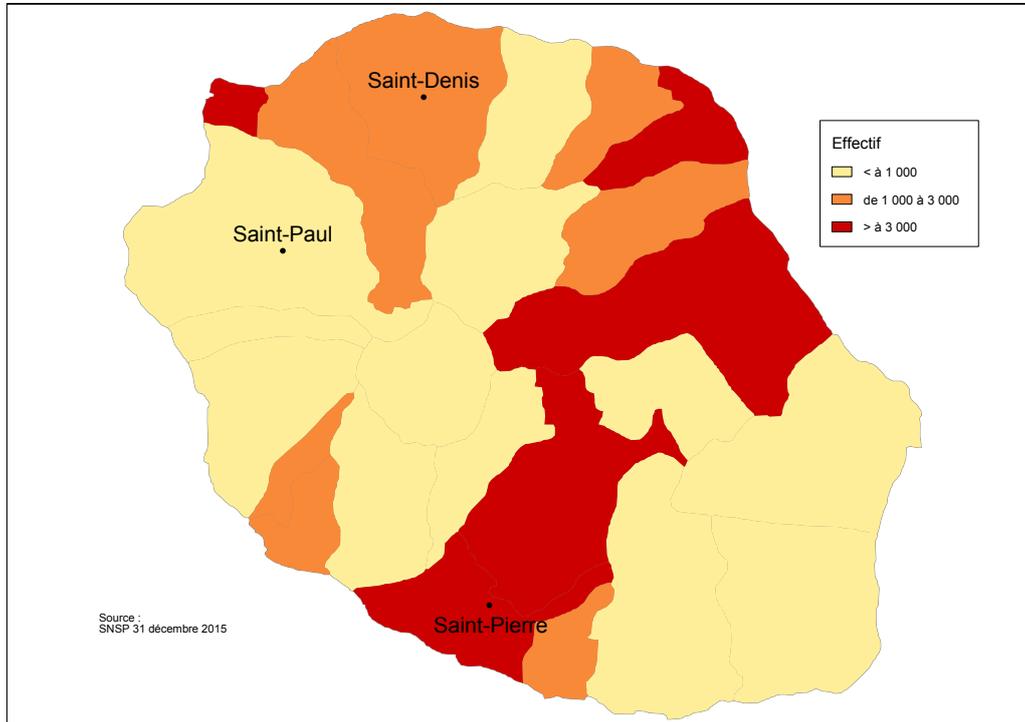
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Saint-Denis (Réunion)</b>			
Nombre total de retraités	6 182	8 127	14 309
Retraités percevant un droit direct seul	5 983	5 461	11 444
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	1 018	1 033
Retraités percevant les deux à la fois	184	1 648	1 832
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	15,8%	23,0%	19,9%
<b>Saint-Paul</b>			
Nombre total de retraités	4 295	4 905	9 200
Retraités percevant un droit direct seul	4 155	2 969	7 124
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	937	960
Retraités percevant les deux à la fois	117	999	1 116
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	20,7%	25,8%	23,4%
<b>Saint-Pierre</b>			
Nombre total de retraités	3 534	4 300	7 834
Retraités percevant un droit direct seul	3 383	2 780	6 163
Retraités percevant un droit dérivé seul	30	695	725
Retraités percevant les deux à la fois	121	825	946
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	19,8%	26,7%	23,6%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.